

Refus paternité/recours de mon fils ?

Par fafa10, le 28/02/2011 à 13:01

Bonjour,

Mon fils de 19 ans vient d'apprendre par son ancienne petite amie, qu'elle attend un bébé, probablement de lui. Elle refuse l'avortement (elle est à 1 mois 1/2 de grossesse). Or, lui ne veut pas de cet enfant. Peut-il signifier son refus de paternité avant la naissance de l'enfant ? Peut-elle le contraindre à assumer cet enfant ? à le reconnaitre ? Quelles démarches doit-on effectuer ?

Par amajuris, le 28/02/2011 à 13:17

bir,

l'ancienne petite amie peut exercer devant un tribunal une action en recherche de paternité. le juge peut demander à votre fils de se soumettre à une analyse biologique pour prouver cette paternité. votre fils peut refuser cette analyse mais le juge en tiendra compte dans sa décision.

votre fils ne pourra pas contester la décision du juge bien entendu après les recours possibles et devra assumer ses obligations de père mais aussi ses droits.

cdt

Par mimi493, le 28/02/2011 à 13:51

D'un point de vue juridique, oui elle peut le contraindre et si elle ne le fait pas, l'enfant, à sa majorité, pourra aussi le faire.

Moralement, évidemment, il doit assumer ses responsabilités parce que si la mère ne le contraint pas, il va se réveiller un jour en réalisant qu'il a un enfant (et vous un petit-enfant, étonnant que vous ne réalisiez pas que c'est votre petit-enfant) qu'il ne pourra plus reconnaitre parce qu'un autre l'aura reconnu ou adopté. Là, ça minera sa vie ou ça la détruira quand l'enfant dans 30 ans fera comprendre aux enfants que son père aura eu ensuite, que le père a abandonné leur soeur.